

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :

Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : J. REBOUX
Le Nord de la France :
Trois mois. 12 f.
Six mois. 23
Un an. 44
ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
On traite à forfait

Ce numéro a un Supplément

ROUBAIX, 11 JANVIER 1870.

Le nouveau cabinet ne se borne pas à préparer des réformes immédiates en ce qui concerne notre politique intérieure. Les deux décrets sur les admissions temporaires concernant les fers, les fontes de moulage et les tissus de coton purs ou mélangés, — décrets que nous avons reproduits dès hier d'après le Journal officiel — démontrent également que la sollicitude ministérielle s'étend aux questions administratives et industrielles. Ces décrets qui ne sont précédés d'aucun exposé des motifs, n'en sont pas moins significatifs au double point de vue de l'esprit de décision du cabinet et de la promptitude avec laquelle il tranche les difficultés qui lui sont soumises. M. le ministre du commerce n'a pas même attendu les interpellations qui auront lieu jeudi prochain, au Sénat, pour donner une première satisfaction aux besoins qui lui ont paru légitimes. Cette manière d'agir est, sans contredit, la meilleure garantie que les affaires de l'Etat sont confiées à des hommes décidés à agir et à faire vite.

Nous ne savons encore quelles déclarations seront faites jeudi, au Sénat, en ce qui touche la dénonciation des traités de commerce ; mais les décisions qui précèdent, sont, on ne saurait en disconvenir, une excellente entrée en matière. On avait reproché — et non sans raison — au ministère précédent de faire preuve de partialité pour les doctrines du libre-échange, en introduisant dans le sein du Conseil supérieur, un trop grand nombre de partisans déclarés des doctrines libre-échangistes. Tel ne saurait être, aujourd'hui, le reproche qu'on serait fondé à adresser aux nouveaux ministres ; ils prennent pour eux, en effet, la responsabilité d'une détermination qu'il leur aurait été facile de rejeter sur les Chambres.

Et quel que soit le jugement que l'on porte sur la façon extra-parlementaire dont les décrets d'hier ont été rendus, nous devons savoir gré au ministère de cet acte de bonne volonté qui n'est pas sans énergie. Nous pouvons espérer enfin que l'impartialité du gouvernement nous est acquise et nous n'avons plus qu'à attendre avec confiance les discussions qui vont s'engager dans nos assemblées délibérantes.

J. REBOUX.

UN DRAME

Nous avons reçu hier soir, après l'impression du journal, une nouvelle des plus graves qui nous est confirmée ce matin par les journaux et correspondances de Paris : M. Victor Noir, rédacteur de la Marseillaise, a été tué d'un coup de pistolet, hier à Auteuil, par le prince Pierre Bonaparte chez qui il était allé comme témoin de M. Paschal Grousset.

Paris, 7 janvier 1870.

Monsieur,
Après avoir outragé, l'un après l'autre, chacun des miens, et n'avoir épargné ni les femmes ni les enfants, vous m'insultez par la plume d'un de vos manœuvres. C'est tout naturel, et mon tour devait arriver.

Seulement, j'ai peut-être un avantage sur la plupart de ceux qui portent mon nom : c'est d'être un simple particulier, tout en étant Bonaparte.

Je vais donc vous demander si votre encier se trouve garanti par votre poitrine, et je vous avoue que je n'ai qu'une médiocre confiance dans l'issue de ma démarche. J'apprends, en effet, par les journaux, que vos électeurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur, et de conserver votre précieuse existence.

Néanmoins, j'ose tenter l'aventure, dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français vous fera vous départir, en ma faveur, des mesures de prudence et de précaution dans lesquelles vous vous êtes réfugié.

Si donc, par hasard, vous consentez à tirer les verroux qui rendent votre honorable personne deux fois inviolable, vous ne me trouverez ni dans un palais ni dans un château ; j'habite tout bonnement, 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que si vous vous présentez, on ne dira pas que je suis sorti.

En attendant votre réponse, j'ai encore l'honneur de vous saluer.

PIERRE NAPOLEON BONAPARTE.

A M. Henri Rochefort,
3, rue d'Aboukir,
Paris.

Que s'est-il passé depuis l'envoi de cette lettre jusqu'à hier à deux heures après-midi, heure à laquelle M. Victor Noir a été tué ? C'est ce que nous ignorons encore, mais, ainsi que nous le disons plus haut, c'était comme témoin de M. Paschal Grousset, et non de M. Rochefort, que M. Noir était allé chez le prince Bonaparte. D'après le Temps, le point de départ de l'affaire était une lettre de M. Pierre Bonaparte dirigée contre l'écrivain de la Revanche, journal paraissant à Bastia.

Le Temps publie aussi la dépêche suivante reçue hier après-midi dans les bureaux de la Marseillaise :

« Epouvantable attentat. Mon témoin, Victor Noir, assassiné par le prince. Il vient de mourir. »

PASCHAL GROUSSET.

Auteuil, 2 h. 30. — Arrivée à 4 h. 50 m.

Le Parlement dit que c'est à la suite d'une violente altercation que le prince a tiré un coup de pistolet sur M. Victor Noir.

Le courrier de l'après-midi et le télégraphe nous apporteront sans doute des détails plus circonstanciés sur cette malheureuse affaire qui pourrait avoir les conséquences les plus graves.

ALFRED REBOUX.

P. S. — Voir aux dernières nouvelles

LE PRINCE PIERRE BONAPARTE.

Le prince Pierre-Napoléon BONAPARTE, ancien représentant français, est né à Rome le 12 septembre 1815.

Il est le troisième fils de Lucien Bonaparte, frère de Napoléon I^{er}.

En 1832, le prince Pierre Bonaparte alla rejoindre aux Etats-Unis son oncle Joseph, ancien roi d'Espagne, et suivit, en Colombie, le général républicain Santander qui le nomma chef d'escadron. — Peu de temps après, il revint en Italie, où il vécut en mauvaise intelligence avec le gouvernement du Pape, qui en 1836, lui intima l'ordre de quitter les Etats de l'Eglise. — Arrêté par une troupe de sbires, il en blessa deux et tua leur chef de sa main ; mais il reçut lui-même deux blessures et fut contraint de se rendre. Après une assez longue détention au fort Saint-Ange, il partit pour l'Amérique ; puis il passa en Angleterre et de là dans l'île de Corfou. Dans une excursion en Albanie, il eut une querelle avec les Palikars et leur livra presque seul un combat meurtrier. Le gouvernement anglais l'engagea à s'éloigner des côtes de la Grèce et de l'Italie. Il reprit alors le chemin de Londres après avoir vainement offert ses services à la France et au vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali.

En 1848, à la nouvelle de la révolution, il accourut à Paris, invoqua le souvenir de son père qui avait toujours témoigné des opinions républicaines et obtint le grade de chef de bataillon à titre étranger.

Envoyé à l'Assemblée constituante par les électeurs de la Corse, il y fit partie du comité de la guerre. Il vota ordinairement avec l'extrême gauche : contre les deux Chambres pour le droit au travail, pour l'impôt progressif, pour le crédit foncier, pour la suppression de l'impôt du sel, pour l'assistance des transportés et pour l'ensemble de la constitution républicaine. Mais il repoussa l'amendement Grévy. Dans plusieurs occasions, il se porta garant des sentiments de son cousin Louis-Napoléon. Après l'élection du 10 décembre, il continua de siéger près de la Montagne, repoussa la proposition Râteau et désapprouva l'expédition de Rome. Il ne se sépara des démocrates que dans les questions relatives à la personne même du président. Réélu dans les départements de la Corse et de l'Ardèche, il fut, à l'Assemblée législative, un des adversaires les plus fougueux de la politique de la rue de Poitiers. Il repoussa la loi Prieur-Falloux sur l'enseignement et demanda la question préalable sur le projet de loi présenté par M. Baroche contre le suffrage universel. Son ardeur démocratique excita souvent les colères de la droite, sans dissiper les défiances de la gauche. Il niait les projets de coup d'Etat avec une vivacité assez peu parlementaire. Il porta non moins d'indiscipline dans sa conduite militaire. En 1849, il partit pour l'Algérie et assista aux premières opérations du siège de Zaatcha, puis, avant l'assaut, entra en France sans permission. M. d'Hautpoul, ministre de la guerre le destitua, et

cette mesure, qui fut suivie d'un duel entre M. Pierre Bonaparte et un journaliste de l'extrême droite, obtint l'approbation formelle de l'Assemblée.

Le coup d'Etat du 2 décembre mit dans une position très délicate ceux des membres de la famille Bonaparte qui s'étaient prononcés pour le maintien de la Constitution. M. Pierre Bonaparte rentra dans la vie privée. Lors du rétablissement de l'Empire, il reçut, comme ses frères, les titres de Prince et d'Altesse, mais sans faire non plus partie de la famille impériale. Il ne fréquente pas assiduellement le Corps des Tuileries, et lorsqu'il ne se livre pas en Corse, à sa passion pour la chasse, il vit retiré à Auteuil dans une maison de campagne.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 10 janvier

Le Corps Législatif a repris aujourd'hui ses séances, et va faire, de concert avec le gouvernement représenté par un nouveau Cabinet, l'essai du régime constitutionnel.

On dit que le premier acte de l'opposition va être de demander la mise en accusation de M. Haussmann. Je ne sais encore si une telle demande sera déposée ; mais je vous dirai franchement que que je considère cet acte, c'est l'opinion de beaucoup, cet acte comme une preuve de maladresse de la part de la gauche. Le ministère, en arrivant au pouvoir, a relevé de ses fonctions le préfet de la Seine : c'est une véritable destitution. Le ministère, rompant avec les traditions et les pratiques du régime précédent, a mis à l'écart un des hommes qui personnifiaient le mieux ce régime. Ce fonctionnaire révoqué était couvert par une législation politique, abrogée de fait en attendant qu'elle le soit en droit par la révision de l'article 75 ; ce fonctionnaire était l'ami ou le protégé de l'Empereur qui l'avait soutenu envers et contre tous ; il a accompli de grandes choses. Le voilà tombé avec le régime dont il était l'expression énergique. Que veut l'opposition ? Le poursuivre après sa chute ? Mais cet homme répondra : J'ai fait de Paris la première ville du monde. Et en vertu de quel article de notre Code politique sera-t-il poursuivi ? La nouvelle constitution autorise le Sénat à mettre les ministres en accusation. Mais le Corps Législatif n'a de prise que sur l'administration dont ce fonctionnaire était un rouage ; or cette administration n'existe plus. Tout au plus l'opposition aura-t-elle le droit d'adresser au Cabinet une interpellation sur la gestion de M. Haussmann ; et le Cabinet répondra victorieusement ; c'est parce que cette gestion nous a paru entachée d'illégalité que nous avons frappé le fonctionnaire. Et l'opposition n'aura fait que préparer un petit succès au Cabinet.

L'issue de la crise politique que nous venons de traverser a eu un immense retentissement à l'étranger. Quand la France fait une révolution, le contre coup s'en fait sentir immédiatement dans toute l'Europe. L'histoire l'atteste. Avant que

les armées révolutionnaires eussent porté dans tous les pays les idées de liberté et d'égalité, la France par ses écrivains et ses savants avait répandu partout son influence morale et préparé ainsi le terrain pour ce qu'on a appelé l'émancipation des esprits et des individus. Aujourd'hui elle commence à accomplir une autre tâche non moins glorieuse : elle veut montrer à l'Europe comment on fait l'apprentissage de la liberté et comment on la pratique. Aussi ne sommes-nous pas surpris que, de divers points, il soit déjà arrivé des félicitations à l'adresse du nouveau Cabinet ; que la réaction prussienne, qui prétend asservir l'Allemagne, se montre inquiète, et que la Russie redoute le coup porté aux vieilles pratiques du despotisme. Nous voyons dans ces faits la révélation de la véritable mission de la France : elle sera vaincue par les coalitions quand elle voudra dominer par la force brutale ; Louis XIV et Napoléon l'ont démontré ; elle sera toujours victorieuse quand elle ne voudra faire de conquêtes que par la force morale : Et si un jour ces fameuses provinces du Rhin doivent entrer dans la famille française, elles y seront amenées plus facilement par les lois et le traité de la liberté que par la guerre et les menaces de dévastation.

Il faut citer ces paroles adressées par M. E. Ollivier aux magistrats de la Cour et du Tribunal de Paris : « Je maintiendrai intacte la dignité de la magistrature, et surtout je séparerai la justice de la politique afin que vos décisions aient d'autant plus d'autorité qu'elles n'auront jamais l'air d'être inspirées. Ce sont là de belles paroles, mais quelle leçon pour le passé ! C'est la mise en pratique de cette fière déclaration : « La cour rend des arrêts et non pas des services. »

Par suite de la mort de M. Delangle et du refus de M. Odilon Barrot d'accepter les fonctions de procureur général à la Cour de cassation, d'importants changements vont avoir lieu dans la magistrature.

Je crois pouvoir démentir ce que l'on a dit du prochain remplacement du général Le Boeuf par le général Trochu.

Depuis plusieurs années, l'opposition proposait toujours lors de la discussion de la loi du contingent un amendement portant à 80,000 au lieu de 100,000 le chiffre des hommes appelés. Le ministère se propose, dit-on, de faire mieux que ce que demandait l'opposition ; il réduirait à 75,000 hommes, le chiffre du contingent annuel. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'une telle mesure serait aussi bien accueillie à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le bruit court que M. Victor Noir a été tué aujourd'hui par une personne chez qui il se présentait, pour un de ses confrères en qualité de témoin.

La séance du Corps législatif a été ouverte par un discours de M. Emile Ollivier. C'est un appel à la conciliation. Le ministre déclare que le Cabinet se retirera le jour où il cesserait d'être appuyé

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

du 12 Janvier 1870.

— 37 —

CHRISTINE

PAR

LOUIS ÉNAULT

XIII

GEORGES DE SIMIANE A HENRI DE PIENNES.

(Suite.)

Je n'ai rien à te cacher, Henri, même dans mes meilleurs jours, j'ai toujours été un peu jaloux de cet homme... La nouvelle m'a bouleversé. Elle ! Christine ! déjà ! elle qui paraissait m'aimer tant ? Comment croire aux femmes, à présent.

« Eh bien, m'a dit mon bourreau, il me semble que la coulèvre vous reste dans la gorge ! »

« J'ai cru que les ongles m'allongeaient et qu'il me poussait des griffes. J'ai senti un quai sur mes yeux ; j'aurais étranglé le

chevalier avec délices. Il y a des moments dans la vie où l'homme civilisé disparaît chez moi pour faire place au sauvage. Dans ces moments-là j'ai du sang de tigre dans les veines.

Mais j'ai réfléchi qu'une scène de violence, ce serait trop scandaleux pour le corps diplomatique, et j'ai répondu avec mon plus beau sourire que les deux mariages se feraient en même temps.

« Quel est donc l'autre ! m'a-t-il demandé avec un étonnement vrai ou feint. »

— Le mien ne vous déplaît-il pas ?

— Avec qui ?

— Avec Mlle Borgiloff.

— Me chargez-vous de l'annoncer à la comtesse ?

— Vous avait-elle chargé de m'apprendre le sien ?

— Non, en vérité.

— Alors, attendez ! Elle recevra un billet de part.

— Comme tout le monde ?

— Sans doute. Voulez-vous être mon témoin ?

— Je serai celui de Mme de Rudden, » me répondit-il.

Nous nous saluâmes avec assez de froideur, et je lui tournai le dos.

Le lendemain, je demandai solennellement en mariage Mlle Borgiloff. Elle me fut accordée par M. son père avec un empressement flatteur. Depuis ce temps-là, je dois

être le plus heureux des hommes. Nadège est jeune, elle est belle... elle m'aime... je l'aime aussi, puisque Christine en a été jalouse ! Je ne t'invite pas à la nocce : ce sera très simple ; je n'ai pas la joie bruyante ; d'ailleurs nous nous hâtons : il faut à tout prix sortir des positions fausses.

Nous n'attendons pas la corbeille de Paris. Ma femme... ce mot me semble étrange sous ma plume, et je ne sais pas encore comment on l'écrit... ma femme, donc, ira la choisir un peu plus tard. Adieu. Si jamais tu as envie de faire des romans en action, songe à mon dernier chapitre. »

XIV

A mesure que Georges s'était éloigné de Mme de Rudden, le major s'était rapproché d'elle : uniquement par bonté, tout d'abord, et pour ne la point laisser à son isolement et à sa douleur ; puis bientôt avec la secrète espérance de la consoler pour son propre compte. Avec un sourire, Christine le rendait heureux pour huit jours ; elle lui sourit plusieurs fois dans la même semaine. Le malheur l'attendrissait au lieu de l'aigrir, elle y compatissait davantage chez les autres depuis qu'elle le comprenait mieux en l'éprouvant davantage.

Le baron rappela d'anciennes promesses. « Je n'ai rien promis, répondit Christine. — Vous ne m'avez pas défendu d'espérer.

— Le moyen de vous en empêcher ?

M. de Vendel crut voir dans les paroles de Christine un acquiescement à ses vœux : il crut, à force de désirer, et il entourait Christine de soins plus épressés. C'était l'homme le plus incapable d'une indiscrétion ; mais, si sa bouche était muette, ses yeux étaient éloquentes : ils parlaient de bonheur. Le monde traduisit, et comme toujours, il fit un contre-sens ; le chevalier de Valbourg eut soin de le publier avec commentaires.

Il en revint quelque chose aux oreilles de la comtesse. Elle ne fit rien pour accrédi ter ces bruits ; rien non plus pour les démentir. Elle ne se préoccupait que de l'effet qu'ils pourraient produire sur M. de Simiane. Elle se disait qu'ils mettraient fin de toute manière à une incertitude maintenant intolérable. Si Georges l'aimait encore, ce coup violent, qu'elle n'aurait pas porté, le ramènerait à elle ; et, comme elle suivrait alors les conseils de Maïa ! comme elle enlacerait d'indissolubles liens ce cœur inconstant par faiblesse, qu'il fallait rendre heureux malgré lui !

Si, au contraire, elle n'était plus aimée... aimée comme elle voulait l'être... si Georges n'avait plus pour elle qu'une reconnaissance tendre et les égards d'un cœur délicat, se préoccupant encore, alors même qu'il n'aime plus, du mal qu'il peut faire à ce qu'il a jadis aimé, il fallait l'affranchir et lui donner d'elle-même cette liberté qu'il était trop né-

ble pour demander jamais, mais qu'elle était trop fière pour ne pas lui rendre.

Christine, en agissant ainsi, obéissait à une inspiration généreuse ; mais elle comptait sans le dépit qui peut déranger les meilleurs calculs, sans la vanité, qui se trouve si souvent au fond de l'amour chez les hommes. Elle ne savait pas encore combien Georges était capable de partis violents, de résolutions soudaines et désespérées... dussent-elles briser sa vie !

La nouvelle du mariage de la comtesse se répandit assez rapidement à travers la ville ; on félicita le baron, qui s'en défendait mal, parce qu'il y croyait lui-même ; on approuvait Christine, qui ne se montrait guère. Le matin, dans le cercle des ambassadrices, on faisait des mots piquants sur le malheur de Georges. Il crut mérité la galerie de son côté en devançant la comtesse par son mariage avec Nadège, qui fut officiellement annoncé.

La suite au prochain numéro.